





Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

■ 01 44 01 06 00 - ☑ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com ৩ www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org

A TOUTES NOS STRUCTURES BRANCHE DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE NEGOCIATION AU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE LE 23 JUILLET 2013 TOUT CA POUR CA ??

Cher(e)s Camarades,

Depuis plusieurs mois, un processus de négociations était engagé concernant les agents de catégorie C. Le Ministère de la Fonction Publique considérait que les critères conduisant à une refonte de la grille indiciaire pour le 1^{er} janvier 2014 (grille provisoire) avant une négociation globale concernant les grilles de C, B et de A devant s'ouvrir à l'automne 2013, devaient conduire au minimum à l'attribution moyenne de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des échelons des 4 grades de la catégorie C.

Au cours des différentes réunions, nous ont été présentées plusieurs hypothèses :

- Une première proposition de grilles indiciaires que nous avions considérée comme inacceptable.
- Une seconde proposition de grilles indiciaires que nous avions considérée comme « convenable» (Cf: bulletin d'information fédéral des personnels de catégorie C adressé à nos structures le 20 juin 2013).

Nous avions indiqué à cette occasion que le reclassement serait bénéfique pour l'ensemble des agents s'il se faisait d'échelon à échelon (ce qui aurait eu pour conséquence un gain en indice majoré compris entre 3 et 32 points, et un gain moyen entre 10 et 15 points).

- ➤ Une réunion programmée le 9 juillet 2013 a été consacrée à la présentation des modalités de reclassement envisagées.
 - A la lecture de ces modalités, FO a estimé que ces dernières seraient considérées par les agents concernés comme une régression sans précédent pour leur carrière. En effet, notamment en termes de rétrogradation d'échelons entraînant un allongement dans la carrière (ceci pour atteindre des indices identiques et très peu supérieurs au sein des 4 grades), elles ne peuvent qu'apporter une appréciation négative pour notre organisation syndicale et les agents de catégorie C.
- ➤ La réunion du 23 juillet 2013 devait à nos yeux permettre au gouvernement de revoir sa copie et de nous proposer des conditions de reclassement cohérentes et positives.

 Malheureusement, aucune avancée notable n'a été proposée, à l'exception de quelques ajustements mineurs pour l'échelle 3, très mineurs pour l'échelle 4 et 5 et aucun ajustement pour l'échelle 6.

Le principe retenu par le Ministère continue d'être le reclassement à l'indice brut égal ou immédiatement supérieur.

Cette règle de reclassement est inacceptable, car elle a pour conséquence d'imposer à tous les agents de catégorie C des rétrogradations d'échelons d'une part et d'autre part des augmentations de durées d'avancement d'échelon.

En clair, le gouvernement ne met pas en place les moyens budgétaires à la hauteur de son «ambition» !! et finance son projet de grille à travers un reclassement inique et l'allongement de fait de la durée de carrière.

23 juillet 2013 à 18 H, situation de blocage constatée.

Une majorité des organisations syndicales rejetant les propositions de reclassement, le cabinet du Ministre de la Fonction Publique après une interruption de séance fait de nouvelles propositions.

- 1. Il retire les propositions de grilles indiciaires et de reclassement, renvoyant la négociation à l'automne 2013 dans le cadre des négociations globales des grilles A-B-C.
- 2. Il indique prendre cette décision devant le refus majoritaire exprimé sur les propositions faites. Il précise également que les arbitrages budgétaires ne permettent pas d'obtenir une enveloppe supérieure pour revoir à la hausse ces propositions, bel aveu d'austérité!
- 3. Il propose : une augmentation uniforme de points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2014 de 4,5,6 ou 7 points, qui seront soit uniformes (pour l'ensemble des échelons des 4 grades de la catégorie C, soit différenciés entre chacun des 4 grades).

Par exemple : ce n'est qu'une hypothèse.

- 7 points INM pour chaque échelon de l'échelle 3.
- 6 points INM pour chaque échelon de l'échelle 4.
- 5 points INM pour chaque échelon de l'échelle 5.
- 4 points INM pour chaque échelon de l'échelle 6.
- 4. Il confirme les 5 points INM pour l'ensemble des échelons des 4 grades de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015.
- 5. Une réunion sera programmée la dernière semaine du mois d'août ou première semaine de septembre où les propositions définitives nous seront faites.

Face à ces propositions, FO a indiqué que dans un souci de cohérence entre les catégories, nous préférions :

- Une augmentation même insuffisante en points d'indice au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2015, qu'un reclassement discriminant.
- Une exigence de réouverture de négociations dés l'automne 2013 pour l'ensemble des catégories A,B et C, en commençant par la catégorie C.

Comme vous le constatez, ce dossier est loin d'être clos, nous avons évité le pire et nous continuerons d'être très exigeants pour obtenir une contreproposition significative et améliorée. Toutes ces questions salariales concourent un peu plus à accentuer la mobilisation pour le 10 septembre 2013.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de cette négociation.

Amitiés syndicalistes.

Le secrétariat fédéral.

Paris, le 24 juillet 2013.